



16. Déchets et dépôts sauvages

La gestion des déchets est un levier environnemental majeur. D'une part, le Maire exerce son pouvoir de police contre les pollutions et dépôts sauvages qui menacent les écosystèmes, l'eau et la santé publique. En parallèle, la mobilisation autour des nouvelles solutions est motrice d'une prise en compte plus large des enjeux écologiques.



Accéder à la version
en ligne



1/3

portion de déchets organiques
dans les poubelles des ménages ¹



64 kg

de légumes peuvent être cultivés
à partir des déchets compostés
d'une famille de 4 personnes ²



21.4 kg

quantité des déchets sauvages
rapportée par habitant et par an
en France ³

SE LANÇER

Sobriété et valorisation des déchets

Moins jeter, c'est extraire moins de ressources et moins polluer. Soutenir l'économie circulaire locale réduit donc la pression globale sur la biodiversité tout en créant des ressources pour le territoire. Plusieurs leviers existent :

- **soutenir les acteurs** du réemploi et de la réparation pour prolonger la durée de vie des objets ;
- **valoriser localement** les biodéchets (compostage, méthanisation) pour produire de l'énergie ou des amendements ;
- **utiliser ce compost** pour enrichir les sols vivants des potagers et des espaces verts renaturés.



**Collecte et valorisation
des biodéchets à Orléans (45)**
© Orléans Métropole, Les Cycloposteurs



Dépôts sauvages aux Puys du Chinonais (37)
© La Nouvelle République, Oriane Cuenoud

Lutter contre les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages représentent de réels risques sanitaires et écologiques. Mais les collectivités ne sont pas démunies car elles disposent de moyens d'action concrets pour protéger leur territoire. Il est possible de :

- **identifier les zones sensibles** et exposées pour cibler les mesures de prévention ;
- **exercer le pouvoir de police** (constats, sanctions) pour répondre aux infractions et dissuader ;
- **sensibiliser** aux impacts pour le territoire ;
- **faire appel à des solutions de génie écologique** pour restaurer les sites après nettoyage.

RESSOURCES

Pour accéder aux ressources, cliquez sur les logos

Pour maîtriser la gestion des déchets et mieux les valoriser :

- > L'ADEME propose de nombreuses ressources pour les collectivités sur la plateforme *Agir pour la transition écologique*, afin de réduire la production de déchets, mieux les gérer et réussir les projets de tri à la source des biodéchets.
- > La méthanisation est une solution complémentaire au compostage qui permet la production d'énergie pour le territoire, comme détaillé dans le guide de SOLAGRO.



Pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets :

- > Le *Guide relatif à la lutte contre les abandons et dépôts illégaux de déchets* (2020), publié par le ministère de la transition écologique, est une synthèse complète des notions sur le sujet, des différents pouvoirs de police et démarches, avec de nombreux exemples et retours d'expérience.



Cité administrative de Châteauroux
© CD 36

Opération *J'aime la nature propre* de ramassage de déchets dans la nature

Opération participative et citoyenne à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs

[Découvrir ce retour d'expérience](#)

Expérimentation de compostage collectif à la cité administrative de Châteauroux (36)

Formation des agents par le CPIE Brenne-Berry et mise en place du compostage sur le site

[Découvrir ce retour d'expérience](#)



© Fédération des chasseurs de l'Allier

SE FAIRE ACCOMPAGNER

- L'**ADEME** et le réseau [Territoire Engagé Transition Écologique](#) (TETE)
- Les **CPIE** pour l'accompagnement sur le compostage et la valorisation des biodéchets
- Les [services de l'État](#) et de l'[Office français de la biodiversité](#) (OFB), pour les dépôts sauvages

Pour faciliter l'accès aux financements en faveur de la biodiversité, l'ARB effectue une veille financière et identifie l'ensemble des subventions et appels à projets disponibles pour les acteurs en région :

[Cliquez ici pour retrouver le catalogue des aides](#)

Pour les **déchets et les dépôts sauvages**, vous pouvez vous appuyer sur les financements de la **Région Centre-Val de Loire** et des **services de l'État**, notamment via l'**ADEME**.

1. Ademe, 2017 ; 2. Calcul ARB CVL, 2025 ; 3. Ademe-ECOGEO, 2019

Avec le soutien de l'État et du Conseil régional Centre-Val de Loire

© Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, 2026

